



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 22 mars 2024



REF : 2024 / 020

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 23

Nombre des Membres
présents à la séance : 21

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) : 23

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 du mois de mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 18 mars 2024.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. MULLER - Mme FION - Mme HERAULT - M. ROZE - Mme HUMBLLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. VIALANEIX - Mme CHOMPRET - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. LEGENDRE - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

M. TAILLANDIER avait donné pouvoir à M. LAMBERT
M. BOZETTI avait donné pouvoir à M. ROZE

Absents : NEANT

Madame JEAN DIT PANNEL et Monsieur MATTERA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.

OBJET : CONVENTION MSA : GRANDIR EN MILIEU RURAL

Madame Astrid DI TULLIO, adjointe au Maire, explique que la MSA apporte un soutien important au centre social espace Vall'Agés, au titre des diverses activités d'animations qui sont menées. Lors des 10 ans du centre social, la MSA a déployé d'importants moyens.

Aussi ce partenariat se poursuit à travers la proposition d'une nouvelle convention portant sur les différents axes portés par le centre social :

- Ateliers Parents-enfants : un temps pour nous
- Ateliers parents : le temps des parents

Ces axes, permettent aux générations des familles de se rencontrer dans un contexte agréable et d'aborder les questions dans un contexte collectif.

Ces temps consacrés aux échanges sont très appréciés par les usagers, en dehors des contraintes du travail, ou des divers rendez-vous quotidiens.

A travers ce conventionnement, la MSA propose une aide pluriannuelle (2023-2024-2025 de 3 037.50 € par an) ; à charge pour la ville de développer ces animations intergénérationnelles et familiales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- ② **D'approuver** la convention jointe,
- ② **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter tout partenaire concerné par ces projets, et de l'autoriser la signer.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

